

Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGEUR

Le 29 mars 2018

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le
30 septembre 2017**

Notre dossier : 312-00840

Dossier Régie : R-4024-2017

Chère consœur,

La présente a pour but de vous informer qu'Énergir ne sera malheureusement pas en mesure de déposer la totalité de ses réponses aux Demandes de renseignements n° 1 et 2 de la Régie dans le délai fixé par la décision D-2018-022.

Plus précisément, les réponses qu'elle ne sera pas en mesure de déposer le 5 avril prochain sont les suivantes :

- Demande de renseignements n° 1 de la Régie (A-0009) : questions 11.1 à 16.1 et 24.1 à 33.11;
- Demande de renseignements n° 2 de la Régie (confidentielle) (A-0010) : questions 1.1 à 1.7;

En effet, les équipes impliquées dans la préparation desdites réponses ont été hautement sollicitées au cours des dernières semaines tant par le présent dossier que par la préparation des différentes pièces qui seront déposées dans le cadre de la phase 2 de la Cause tarifaire 2018-2019 (R-4018-2017) en date de ce jour.

Ceci étant dit, soyez assurée qu'Énergir déploie actuellement tous les efforts afin de déposer ses réponses le plus rapidement possible et est confiante d'être en mesure de le faire au plus tard le 13 avril 2018 à 12 h.

- 2 -

Dans les circonstances précédemment décrites, Énergir demande respectueusement à la Régie de prolonger le délai actuellement fixé au 5 avril 2018 à 12 h au 13 avril 2018 à 12 h pour les réponses aux Demandes de renseignements susmentionnées.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) *Vincent Locas*, pour

Marie Lemay Lachance
MLL/mb